

Des Français musulmans aux Algériens : migration en métropole, 1946-1962

LIONEL KESZTENBAUM et PATRICK SIMON

Si la migration des Algériens vers la métropole n'a pas commencé en 1945, c'est avec l'accès à la citoyenneté contenu dans la loi organique du 20 septembre 1947 qu'elle s'affirme. La liberté de circulation, corollaire de ce statut modifié, ouvre une nouvelle phase dans l'histoire des migrations entre la colonie et la métropole. Non planifiée, contrairement aux immigrations italienne et espagnole favorisées par les pouvoirs publics à la fin des années 1940, l'immigration algérienne est perçue comme inévitable, mais indésirable¹. La liberté de circulation sera de fait rapidement encadrée dans le contexte de la montée des opérations militaires en Algérie pendant la guerre. Les filtrages au départ d'Algérie sont associés à la mise en place en métropole d'un système d'assistance et de contrôle des « Français musulmans d'Algérie ».

Des catégories variables, des sources disparates

La connaissance des flux de population entre l'Algérie et la France est une préoccupation constante des pouvoirs publics lorsque les migrations prennent de l'ampleur. Les sources statistiques sont nombreuses, mais disparates. Le gouvernorat d'Algérie enregistre les départs et les entrées en Algérie, tandis que les recensements de 1946, 1954 et 1962 constituent les principales sources statistiques. Les difficultés habituelles à dénombrer les migrants sont compliquées, dans le cas des Algériens, par les ambiguïtés et fluctuations de leur statut juridique. L'appellation « Algériens », bien qu'utilisée avant 1962, ne correspond pas à une catégorie juridique avant l'indépendance. La population d'Algérie est en effet subdivisée en catégories qui évoluent durant la colonisation : au découpage entre « Européens » et « indigènes » succède, après 1946, la distinction entre « musulmans » et « non-musulmans² ». Les recensements effectués en métropole utilisent successivement les catégories d'« originaires des pays d'outre-mer de l'Union française » en 1946 (subdivisés entre « sujets français non-citoyens » et « sujets français admis à la citoyenneté »), de « musulmans originaires d'Algérie » en 1954 et de « musulmans algériens » en 1962. Classés avec les étrangers, ces sujets français disposant de la nationalité mais non de la citoyenneté ne sont pas identifiés par la question sur la nationalité, mais par un reclassement effectué à partir des noms et prénoms. Cette méthode onomastique utilisée en 1946, 1954 et 1962 (et également en 1968) conduit à les situer dans une catégorie à part dans l'appareil statistique.

Ces sources statistiques sont complétées par des dénombrements administratifs et

1. « Cette immigration, démographiquement nécessaire, politiquement et sentimentalement inattaquable, présente des inconvénients que les autres immigrations d'origine européenne n'offrent pas au même point. Économiquement, c'est une immigration mal exploitée et difficilement exploitable. Humainement, c'est une immigration qu'une ethnie hautement valable, mais totalement différente et même antagoniste, rend peu assimilable, il ne s'agit pas ici de différences anthropologiques qui sont faibles et même inexistantes, mais d'une civilisation peu perméable et qui tire toute sa solidité de l'islam. », Louis Chevalier, « Le problème démographique nord-africain », *Cahiers de l'Ined*, n° 6, 1947, p. 211.

2. Suivant en cela le statut personnel distinguant les citoyens en Algérie. La catégorie de « Français musulman » sera reprise en métropole, alors même que le statut personnel n'y est pas reconnu.



Document édité en 1950 à destination des Algériens en partance pour la métropole.

© Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (inv.W1304 160-1)



Chaîne de montage des automobiles Peugeot.

© Fonds de dotation Peugeot pour la mémoire de l'histoire industrielle / Centre d'archives de Terre-Blanche

Carte de l'Île-de-France réalisée par la préfecture de police indiquant les régions d'origine de la population algérienne présente en France.

© Préfecture de police de Paris



des enquêtes sociales, principalement coordonnés par le ministère de l'Intérieur et les services dédiés aux Français musulmans (Bureaux des affaires musulmanes, Samas³, SAT-FMA⁴...), ainsi que par des enquêtes sociologiques. Ces enquêtes sont réalisées dans un environnement intellectuel structuré et animé par le courant des études « indigénistes » issu du monde colonial. Son influence se transmet tout particulièrement par les Études sociales nord-africaines (Esna) créées en 1950 par l'Assistance morale et aide aux Nord-Africains (Amana), une association d'entraide et de secours d'obédience catholique. Les Esna publient les premières études de terrain qui mettent en évidence la précarité des conditions d'existence des « Nord-Africains » en France. La tonalité des observations reste empreinte du paternalisme et du misérabilisme habituels dans l'approche philanthropique du militantisme chrétien, mais les questions posées paraissent annoncer les débats à venir : prise en compte de l'islam, situation des femmes et des familles, conditions de logement, citoyenneté et débat sur l'indépendance. Les préoccupations des Esna entrent en résonance avec les problématiques plus gestionnaires des travaux démographiques : l'Ined consacre ainsi plusieurs de ses Cahiers à l'immigration algérienne en France entre 1946 et 1956.

La noria et la présence algériennes en métropole

Le recensement de 1946 dénombre 25 185 originaires d'Algérie, dont 3 071 sont « admis à la citoyenneté française ». Contrairement aux Marocains et aux originaires d'Indochine qui sont en garnison, les Algériens vivant en métropole sont principalement des civils. Bien que d'une fiabilité limitée, les chiffres des entrées et des sorties entre l'Algérie et la métropole montrent une croissance continue des flux jusqu'en 1956, suivie par une nette diminution pendant les années de guerre les plus dures, avant une reprise immédiate après l'indépendance. Les circulations dans les deux sens atteignent plus de 250 000 passages avant 1956 et près de 500 000 dans les premières années de l'indépendance.

Le solde est plus difficile à estimer. Le recensement de 1954 enregistre 208 500 musulmans originaires d'Algérie, mais l'Ined réévalue cette estimation à « entre 250 000 et 300 000 ». Il s'agit toujours principalement d'une migration de travailleurs, même si la présence de femmes et d'enfants n'est pas négligeable et croît à partir de 1952 (on indique en 1954 environ 6 000 femmes et 14 000 enfants). On parle également de « ménages mixtes, Algérien-Européenne », qui seraient aussi nombreux que les ménages musulmans. Le tassement des circulations après 1956 se répercute sur l'accroissement de la population algérienne entre les recensements de 1954 et 1962, puisque seulement 335 000 musulmans algériens sont dénombrés dans celui du 7 mars 1962. Ce chiffre est sous-évalué selon de nombreuses sources : des estimations plus réalistes situeraient entre 350 000 et 450 000 la population algérienne présente en France en 1962. Il témoigne malgré tout du ralentissement des migrations lié à la guerre. Par contraste, l'indépendance est suivie d'une forte reprise des flux, la libre circulation des Algériens vers la France ayant été garantie par les accords, puis relayée par un statut privilégié reconnu aux Algériens.

3. Service des affaires musulmanes et de l'action sociale.

4. Service d'assistance technique aux Français musulmans.

Même s'il s'agit de l'augmentation la plus forte parmi les principales nationalités d'immigrés – les Algériens passent du quatrième au deuxième groupe d'immigrés présents en France (après les Italiens et devant les Espagnols et les Polonais) –, ces chiffres, indépendamment de leur incertitude, restent limités : dans un pays de plus de 46 millions d'habitants en 1962 (France métropolitaine, Corse exclue), les Algériens représentent moins de 1 % de la population, même en prenant les estimations les plus élevées.

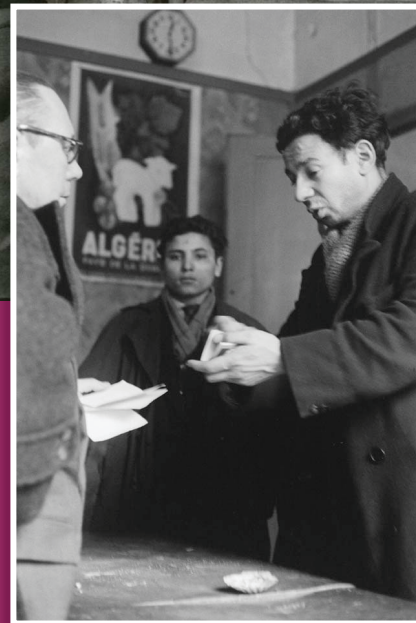
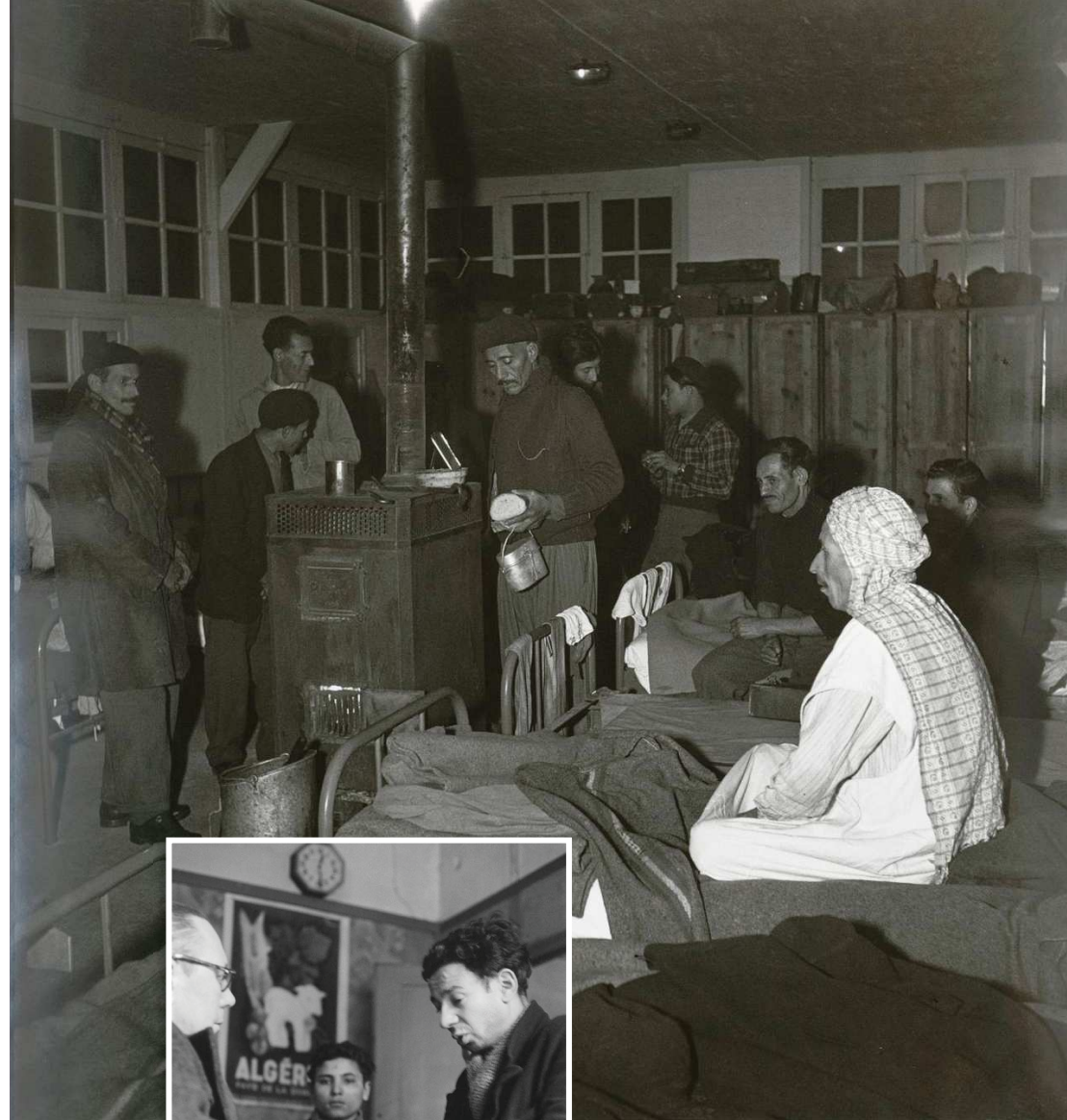
Des situations singulières

Le recensement de 1962 permet de se faire une idée de la situation et des caractéristiques de cette population. Jeune et masculine, la population algérienne présente en métropole diffère des autres populations immigrées (83 % sont des hommes contre 57 % chez les Espagnols ou les Portugais avec un âge moyen de 30 ans contre 35 ans). Elle se caractérise aussi par une forte concentration, les deux tiers des Algériens de métropole se trouvant en Île-de-France, dans le Rhône et dans les Bouches-du-Rhône. Les conditions de logement sont précaires (taudis et logements insalubres, bidonvilles et habitats de fortune) et des formes spécifiques d'habitat collectif la placent en situation d'exception dans le milieu urbain (cafés-hôtels, foyers de travailleurs, dont ceux de la Sonacotral⁵).

Les travailleurs algériens trouvent à s'employer comme ouvriers pour 90 % d'entre eux, essentiellement comme manœuvres ou ouvriers spécialisés (on compte seulement 8 % d'ouvriers qualifiés parmi les ouvriers algériens, contre 43 % des Italiens et 40 % des Espagnols). Cette position au bas de l'échelle sociale ne s'explique pas uniquement par leur absence de qualification, mais aussi par un déclassement à l'embauche.

Ces facteurs objectifs qui distinguent les Algériens des autres immigrés sont repris et déformés par le prisme des préjugés hérités du monde colonial. Ce n'est pas tant ces situations particulières que la vision portée sur elles qui conduit à une visibilité exacerbée de ces populations. Ainsi, la concentration parisienne reste négligeable (les Algériens représentent tout au plus 1,1 % de la population de la capitale), mais, combinée avec le regard biaisé porté sur cette population et l'incertitude des chiffres, elle alimente une peur irrationnelle de « l'invasion ».

5. Société nationale de construction pour les travailleurs algériens. Créée en 1956 pour loger les travailleurs algériens, et notamment pour résorber les bidonvilles, la Sonacotral gère des foyers collectifs. Elle sera renommée « Sonacotra » dans les années 1960 et s'ouvrira aux travailleurs immigrés de toutes origines.



Foyer de travailleurs nord-africains, Puteaux 1950.

© Paul Almasy / Akg-images / Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration, CNHI

Bureau d'embauche des travailleurs. Extrait de la série « Les Nord-Africains de Paris 1955 ».

© Pierre Boulat / Cosmos / Musée national de l'histoire et des cultures de l'immigration, CNHI